

Clauses préférentielles sur le camionnage en vrac – Clauses administratives de la Ville de Lévis

Numéro	Autiala at /au Tauta du davia tachuiau	Duan acitian diamandan serte	lustifications at imposts	Aventeres Ville /
	Article et/ou Texte du devis technique	Proposition d'amendements	Justifications et impacts	Avantages Ville /
d'article		ou de modifications		Avantages Entrepreneur
2-10.2	2-10.2. Stipulations concernant le transport en vrac	Modifier le texte suivant de l'alinéa A :	La proportion de 50 % devrait être exigée	
Alinéa A	L'adjudicataire doit respecter les stipulations suivantes concernant le transport		uniquement pour la totalité des matières	transport des matières dans son
	en vrac, telles qu'elles ont été adoptées par la résolution CV-2017-10-24 :		transportées et non, par matière.	devis. Réduire les coûts du
	A. Lorsque le contrat prévoit du transport de matières en vrac, l'entrepreneur			transport pour les matières
	et ses sous-traitants doivent utiliser en tout temps, dans une proportion d'au moins 50 % en nombre, des camions appartenant à des camionneurs		L'entrepreneur doit avoir le choix de répartir le	nécessitant des équipements
	résidant sur le territoire de la ville, ou à des camions appartenant à de petites entreprises de camionnage y ayant leur établissement. Ces		50% qu'il doit céder aux titulaires de permis de	
	camionneurs doivent être abonnés au service de courtage d'une		courtage, et ce, sur l'ensemble des matières transportées ou sur une seule d'entre elles, selon	ne possèdent pas.
	association qui détient un permis de courtage sur le territoire de la ville, en vertu de la <i>Loi sur les transports</i> (R.L.R.Q., c. T-12). Cette obligation	[] Cette obligation s'applique au	ses besoins à lui. En effet, la gestion par matière	Entrepreneur: Avoir le libre choix
	s'applique au transport de toutes les matières en vrac qui entrent sur le	transport de la totalité des matières en	sur un chantier est très difficile puisqu'elle change	de répartir la proportion du 50 % en
	chantier, à partir de leur source originale et principale, et de celles provenant des travaux d'excavation qui sortent du chantier.	vrac qui entrent sur le chantier, à partir	constamment en fonction de l'évolution de celui-	fonction de ses opérations et des
	provonant doe travadix a excavation qui content da chantion.	de leur source originale et principale,	ci. Par exemple, une journée l'entrepreneur peut	types de camions disponibles chez
		et de celles provenant des travaux	avoir besoin d'une seule matière et l'autre	les titulaires de permis de courtage.
		d'excavation qui sortent du chantier.	journée, plusieurs matières à transporter.	
				Titulaire de permis de courtage:
			L'entrepreneur aura ainsi le libre de choix	Aucune modification substantielle
			d'utiliser la proportion du 50 % en fonction de ses	puisque la proportion du 50 % est
			opérations et en fonction des types de camions	conservée.
			disponibles chez les titulaires de permis de	
			courtage. Par exemple, pour certaines matières,	
			l'entrepreneur pourrait faire affaire avec les	
			titulaires de permis de courtage qui fournissent la	
			majorité du temps des camions 10 ou 12 roues. Pour d'autres, il pourrait choisir d'effectuer le	
			transport d'une matière avec un camion tracteur	
			semi-remorque puisque celui-ci comporte des	
			avantages.	
			4.4.1.60	
		<u> </u>	I .	

1 de 11



Numéro	Article et/ou Texte du devis technique	Proposition d'amendements	Justifications et impacts	Avantages Ville /
d'article		ou de modifications		Avantages Entrepreneur
2-10.2 Alinéa B	B. Dans le cas où l'entrepreneur n'utilise pas ses propres camions pour la proportion restante de 50 % du transport de matières en vrac, il doit faire appel aux services des camionneurs abonnés décrits dans le paragraphe a) du présent article.	Dans le cas où l'entrepreneur n'utilise pas ses propres camions pour la proportion restante de 50% du transport de matières en vrac, il doit faire appel aux services de camions appartenant à des camionneurs résidant sur le territoire de la ville, ou à des camions appartenant à des petites entreprises de camionnage y ayant leur établissement et qui, ne sont pas des camionneurs abonnés décrits dans le paragraphe a) du présent article.	À prime à bord, les membres de l'AQEI sont en accord avec l'objectif principal de la Ville de Lévis qui est de prioriser les camions appartenant à des camionneurs résidants sur le territoire de la Ville, ou à des camions appartenant à des petites entreprises de camionnage y ayant leur établissement. Cet objectif est tout à fait louable afin de protéger les intérêts de ses citoyens. Par contre, il est important de soulever que les	Ville: S'assurer que l'objectif principal de la Ville soit éligible à tous les camionneurs résidants de la Ville et aux camions appartenant à des petites entreprises y ayant établissement qu'il soit abonné ou non à un titulaire de permis de courtage. Entrepreneur: Avoir le choix des camions en fonction de ses besoins et de ses opérations, des particularités du contrat, ne pas avoir uniquement un sous-traitant imposé contractuellement. Avoir des camions de la région et non d'une région en dehors des travaux. Titulaire de permis de courtage: Aucun changement.



Numéro	Article et/ou Texte du devis technique	Proposition d'amendements	Justifications et impacts	Avantages Ville /
d'article		ou de modifications		Avantages Entrepreneur
d'article		ou de modifications	Lorsque ces camionneurs n'appartiennent pas au titulaire de permis de courtage de la zone des travaux, les entrepreneurs constatent que dans la majorité des cas, ces camionneurs ne connaissent pas la région, ni les routes, ni l'emplacement des sites d'enfouissement ni les sites d'approvisionnement. Ces méconnaissances entrainent des pertes de temps et de productivité énormes à l'entrepreneur. De plus, il faut comprendre que cette modification pourrait être bénéfique pour stimuler le camionnage dans la <i>Ville de Lévis</i> . En effet, l'entrepreneur général, ayant une place d'affaires à l'extérieur de la <i>Ville</i> , pourrait être plus enclin à donner la proportion du 50% restante à une entreprise indépendante, ayant une place d'affaires à la <i>Ville de Lévis</i> . Ainsi, il utilisera ses propres camions dans son secteur d'affaires <i>versus</i> devoir déplacer et mobiliser tous ses camions à la <i>Ville de Lévis</i> . En faisant affaire avec des entreprises indépendantes, il aura un pouvoir de négociation favorable. Actuellement, tous les entrepreneurs qui possèdent des camions, de la <i>Ville de Lévis</i> ou non, les utilisent pour la proportion restante. Cette situation n'encourage pas le transport local puisqu'ils n'y ont pas accès.	Avantages Entrepreneur
			ļ. ·	



Numéro	Article et/ou Texte du devis technique	Proposition d'amendements	Justifications et impacts	Avantages Ville /
d'article		ou de modifications		Avantages Entrepreneur
			Transport adapté aux marchés	
			En lien avec les commentaires de l'AQEI ci-dessus	
			(alinéa A), selon les entrepreneurs membres de	
			l'AQEI, les camions affiliés aux titulaires de permis	
			de courtage ne sont pas toujours adaptés aux	
			besoins réels de leurs <u>clients</u> , les entrepreneurs.	
			Que ce soit : • pour le genre de camion, les titulaires ne	
			peuvent répondre aux besoins des	
			entrepreneurs dont notamment pour les	
			5 essieux et plus (camions avec tracteur	
			semi-remorque);	
			• pour les différentes particularités des	
			matières à transporter, par exemple pour	
			les sols contaminés, une toile étanche est	
			nécessaire;	
			Les entrepreneurs constatent qu'au fil des années	
			les entreprises indépendantes en transport ont	
			été en mesure de s'adapter aux particularités du	
			marché. Ainsi, en fonction de ses besoins en	
			transport, l'Entrepreneur pourra choisir son	
			fournisseur (titulaire de permis de courtage ou	
			non) tout en respectant la proportion stipulée à la	
			clause.	



Numéro d'article	Article et/ou Texte du devis technique	Proposition d'amendements ou de modifications	Justifications et impacts	Avantages Ville / Avantages Entrepreneur
			De plus, les membres de l'AQEI ajoutent que la majorité des fabricants et fournisseurs possèdent déjà des camions mieux équipés et adaptés aux produits afin de répondre aux besoins réels des entrepreneurs. Ils offrent aussi, un meilleur service de transport versus les titulaires qui ne sont pas obligés de fournir des camions possédant toutes les spécifications nécessaires lors de la livraison de certaines matières. Dans le cas de transport longue distance, dont quelques sites d'enfouissement ou centres de traitement des sols contaminés, les entrepreneurs demandent aux titulaires de leurs fournir des camions > 4 essieux. Au final, les titulaires fournissent uniquement des camions de 3 ou 4 essieux. Selon les entrepreneurs généraux, il s'agit d'un non-sens d'utiliser des camions de petites capacités (10 ou 12 roues) pour effectuer du transport sur une longue distance puisqu'au final, le nombre de camions sera augmenté et les coûts liés au transport seront nettement supérieurs. Cette situation occasionne un impact majeur sur l'environnement et le budget du donneur d'ouvrage.	



Numéro	Article et/ou Texte du devis technique	Proposition d'amendements	Justifications et impacts	Avantages Ville /
d'article		ou de modifications	·	Avantages Entrepreneur
2-10.2 Alinéa C	C. Si la Ville exécute des travaux en régie interne, le transport de matières en vrac sera effectué en priorité par les camions de la Ville ou, à défaut, par les camionneurs mentionnés dans le paragraphe a) du présent article.	,	Aucun changement n'est proposé puisqu'il s'agit de travaux en régie interne de la <i>Ville de Lévis</i> et non le contrat liant l'entrepreneur à la <i>Ville</i> .	Ville : Aucun changement Entrepreneur : Non-applicable Titulaire : Aucun changement
2-10.2 Alinéa D	D. Les tarifs applicables pour le transport de matières en vrac sont ceux déterminés dans le recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec.		En effet, les Chapitre 1 et Chapitre 2 présentent plusieurs exigences en ce qui concerne les « conditions d'application des tarifs » et la « description des régions et des secteurs », tandis que le Chapitre 3 présente le « recueil des tarifs ». Les membres de l'AQEI recommandent que les éléments suivants ne soient pas mentionnés dans le devis de la Ville de Lévis. De plus, les membres de l'AQEI souhaitent que la Ville de Lévis s'assure que l'entente soit claire entre elle et les titulaires, et ce, afin d'éviter que ces derniers imposent des clauses différentes aux entrepreneurs. Est-ce qu'une entente écrite a été convenue entre la Ville et les titulaires ? Ou il s'agit uniquement d'une entente verbale? • Ajustement du prix du carburant Ne pas référer aux clauses d'ajustement du prix du carburant qui sont uniquement accessibles aux titulaires de permis de courtage. Puisque ceci consiste à un avantage financier qui privilégie uniquement les titulaires.	Ville: Être juste et équitable envers tous les fournisseurs. Avoir un juste prix qui reflète la réalité du marché. Payer les entrepreneurs pour ce qu'ils font réellement. Entrepreneur: Éviter les conflits et payer le juste prix en fonction des distances ou des besoins. Ne pas être pris à payer des ajustements qui sont accessibles uniquement à un fournisseur imposé par la Ville. Titulaire: Éviter les conflits avec les entrepreneurs. Fournir un service qui reflète la valeur du marché, un juste prix.



Numéro	Article et/ou Texte du devis technique	Proposition d'amendements	Justifications et impacts	Avantages Ville /
d'article		ou de modifications		Avantages Entrepreneur
			<u>Transport aller-retour en charge</u>	
			Ne pas référer au pourcentage d'ajout au	
			transport aller-retour en charge puisque celui-	
			ci ne reflète pas la réalité du marché. En effet,	
			certains transporteurs indépendants ne	
			chargent aucun supplément pour le transport	
			aller-retour en charge. Pour d'autres, il s'agit	
			d'un tarif additionnel qui ne correspond pas au	
			pourcentage indiqué dans le <i>Recueil</i> .	
			T. If	
		Au shanitra 2 du Dagueil validar les	Tarifs	
		Au chapitre 3 du <i>Recueil</i> , valider les prix du marché auprès des	-	
		prix du marché auprès des camionneurs indépendants de la	· · · · ·	
		région afin de les comparer à ceux		
		inscrits dans le <i>Recueil</i>	refletent pas la realite du marche.	
		moents dans to needen	Les membres de l'AQEI se questionnent pour	
			quelles raisons certains entrepreneurs réussissent	
			à obtenir des escomptes importants. Il est donc	
			possible de croire que les tarifs fixés dans le	
			Recueil sont déjà très avantageux et en faveur des	
			titulaires et de leurs camionneurs affiliés.	
			De plus, malgré que la <i>Ville de Lévis</i> semble avoir	
			constaté que les prix des soumissions sont moins	
			élevés depuis l'entrée en vigueur de la résolution	
			en 2017, il est à noter que plusieurs facteurs sont	
			à tenir en compte dans un contrat de travaux de	



Numéro	Article et/ou Texte du devis technique	Proposition d'amendements	Justifications et impacts	Avantages Ville /
d'article		ou de modifications		Avantages Entrepreneur
			construction <i>versus</i> un contrat de déneigement ou de transport de sel. En effet, il est difficile de comparer un item au bordereau qui comprend, la fourniture de matériaux, la main d'œuvre, le transport et les opérations. Les membres de l'AQEI suggèrent à la <i>Ville de Lévis</i> de s'informer auprès des entreprises indépendantes des prix du marché actuel pour le transport en vrac. Pour votre information, le MTQ procède présentement à la refonte de la structure tarifaire du <i>Recueil des tarifs de camionnage en vrac</i> . Pour se faire, il a mandaté la firme <i>Raymond Chabot Grant Thornton</i> (RCGT). Pour en savoir plus, l'AQEI vous invite à contacter les représentants du MTQ.	
Général	Maitrise d'œuvre		Dans la majorité des cas, l'entrepreneur est responsable de la maitrise d'œuvre sur le chantier. Les titulaires de permis de courtage fournissent	Ville: Si l'entrepreneur est maitre d'œuvre, lui redonner le pouvoir de décider qui entre et sort de son chantier. Dans le cas où la Ville est maitre d'œuvre au sens de la LSST,
			différents camionneurs, et ce, à tour de rôle.	diminuer les sources potentielles de danger en SST qui peuvent mener
			L'entrepreneur se voit donc contraint d'expliquer	ultimement à des accidents et à des
			à plusieurs reprises les règles en matière de SST,	sanctions de la CNESST.
			et ce, à plusieurs camionneurs qui n'étaient pas présents la veille sur leur chantier.	



Numéro	Article et/ou Texte du devis technique	Dranasition d'amandaments	lustifications at impacts	Avantages Ville /
d'article	Article et/ou rexte du devis technique	Proposition d'amendements	Justifications et impacts	
u ai ticle		ou de modifications		Avantages Entrepreneur
				Entrepreneur : Diminuer les sources
			Il serait préférable que le titulaire de permis de	potentielles de danger en SST qui
			courtage puisse fournir une liste avec des camions	peuvent mener ultimement à des
			qui seront attitrés en priorité aux différents	accidents et à des sanctions de la
			contrats de la <i>Ville</i> .	CNESST. Avoir de nouveau le
				pouvoir de décider qui entre et sort
			La sécurité est l'affaire de tous sur un chantier!	du chantier.
01.1.1	D.C. Caller			Villa Classica Landada
Général	Réquisition	Ajouter les heures de réquisition aux	Selon la <i>Ville de Lévis</i> une entente verbale a été	•
		documents d'appels d'offres	faite entre elle et les titulaires de permis de courtage pour s'assurer :	(écrites ou verbales) soient respectées puisqu'il s'agit d'un
			• que les demandes journalières en	_ ' ' ' '
			transport des entrepreneurs soient	•
			remises au titulaire avant 14h00 la veille;	rentrepreneur.
			• que les réponses du titulaire aux	Entrepreneur: Recevoir une
			demandes journalières de l'entrepreneur	réponse avant le délai entendu
			soient reçues avant 16h00 la veille.	entre la <i>Ville</i> et le titulaire. Avoir le
			,	temps de trouver une solution si les
			Malgré cela, les membres de l'AQEI n'obtiennent	besoins en transport ne peuvent
			pas toujours les réponses avant l'heure.	être comblés par le titulaire, dont
				d'autres fournisseurs.
			De plus, dans le cas où la réponse du titulaire est	
			négative puisqu'aucun camion n'est disponible.	Titulaire: Fournir un meilleur
			L'entrepreneur se tournera vers qui, puisque les	service.
			entreprises indépendantes ne sont pas permises	
			dans les clauses stipulées pour le camionnage en	
			vrac ?	



Numéro	Article et/ou Texte du devis technique	Proposition d'amendements	Justifications et impacts	Avantages Ville /
d'article		ou de modifications		Avantages Entrepreneur
			Encore une fois, les membres de l'AQEI souhaitent	
			que la Ville de Lévis s'assure que l'entente soit	
			claire entre elle et les titulaires, et ce, afin d'éviter	
			que ces derniers imposent des clauses différentes aux entrepreneurs. Est-ce qu'une entente écrite a	
			été convenue entre la <i>Ville</i> et les titulaires ? Ou il	
			s'agit uniquement d'une entente verbale?	
énéral		Éliminer la possibilité pour les sous-	Il n'est pas rare que le titulaire de permis de	Entrepreneur : Éviter les conflits
		postes de modifier l'entente initiale	courtage souhaite modifier l'entente initiale sur le	
		sur le tarif applicable (tonne-kilomètre		Titulaire : Éviter les conflits
		ou horaire).	de prendre le mode de paiement le plus	
			avantageux.	
			Lors de sa soumission, l'entrepreneur estime les	
			coûts en transport en se basant sur ses	
			opérations, les distances et autres éléments.	
			Par la suite, il s'entend avec les titulaires de	
			charges afin d'appliquer le tarif selon le tonne-	
			kilomètre ou horaire qui est éligible.	
			·	
			En cours d'exécution des travaux, il n'est pas rare	
			que les titulaires choisissent d'appliquer ou non	
			l'entente initiale et décident de modifier celle-ci à	
			son avantage financièrement. L'entrepreneur se retrouve donc à renégocier des conditions	
			différentes de celles prévues initialement.	
			amerences de cenes prevaes initialement.	



Numéro	Article et/ou Texte du devis technique	Proposition d'amendements	Justifications et impacts	Avantages Ville /
d'article		ou de modifications		Avantages Entrepreneur
			Ailleurs, certaines entrepreneurs membres de	
			l'AQEI se sont vus exiger un nombre d'heure	
			minimal basé sur le tarif horaire du Recueil	
			d'environ 4 heures, et ce, en plus d'un tarif-tonne-	
			kilomètre. Ce nombre d'heure minimal n'est pas	
			prévu par le <i>Recueil</i> ni dans l'entente initiale entre	
			l'entrepreneur et le titulaire. Il ne faudrait pas que	
			cette situation arrive à la Ville de Lévis.	